Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le 26/04/2023
ID : 081-200034049-20230413-2023_055-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2023-055

Séance du jeudi 13 avril 2023 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi treize avril à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt trois septembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres
Afférents au CC : 36
En exercice : 24
Ayant pris part à la délibération : 29

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Monsieur Pascal THIERY, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE *(suppléant)*, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, , Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Madame Anna CALS.

Excusées donnant procuration : Monsieur Alain BARRAU donnant procuration à Madame Isabelle SOULET, Monsieur Claude ROQUES donnant procuration à Monsieur Jean Luc CANTALOUBE, Madame Sylvie BASCOUL donnant procuration à Madame Isabelle CLAMET, Madame Ambre SOULARD donnant procuration à Monsieur Christophe MOREL, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ.

Excusés : Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Françoise HOULES, Madame Virginie BOU, Monsieur Bernard TROUILHET.

Secrétaire de Séance : Madame Nadège BARTHE DE LA OSA.

Objet de la délibération : Action sociale d'intérêt communautaire - Modification règlement intérieur des ALSH Jeunesse

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'en raison de la mise en place de l'Espace Famille, il s'avère nécessaire de modifier le règlement intérieur des accueils de Loisirs jeunesse. Ces modifications portent notamment sur les dispositions administratives et les modalités de paiement.

Pour mémoire, ce règlement intérieur s'applique aux structures ALSH dites "Espaces Jeunes" de Lombers et Réalmont qui accueillent des jeunes de 11 ans (*ou en classe de 6ème*) et plus sur les temps extra scolaires.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité,** approuve la modification du règlement intérieur des ALSH Jeunesse susvisée dont une copie est jointe à la présente.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,
Jean-Luc CANTALOUBE

La Secrétaire de séance,
Nadège BARTHE DE LA OSA

Communauté de Communes Centre Tarn